

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026**  
**COMMUNE DE BEAUREVOIR**

**SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La réunion a débuté le 20 mars 2026 à 19h00.

**Membres présents :**

Monsieur Guillaume WABONT  
Madame Adeline KUHN  
Monsieur Christian WABONT  
Madame Maryvonne COUILLART  
Monsieur Jean-Marie LELONG  
Madame Cindy PECQUE  
Monsieur Frédéric LEROY  
Madame Sylvie JOSEPH  
Monsieur Olivier VAN HYFTE  
Madame Sylviane JASPART  
Monsieur Nicolas DESENNE  
Madame Marie-Hélène FUMIÈRE  
Monsieur Jean-Pierre TARGET  
Madame Isabelle HUYART  
Monsieur François DESENNE

**Membres absents :** Néant

**Ordre du jour :**

Election du Maire de Beaurevoir  
Détermination du nom d'adjoints au Maire  
Election des adjoints au Maire

---

<b>INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

Monsieur le Maire sortant, monsieur Christian WABONT, a ouvert la séance. Il a remercié les élus pour le travail accompli sur les six années écoulées. Il a eu une pensée émue pour Anne-Marie Groux et Jean-Pierre Janic, tous deux investis et élus à la commune ou au CCAS, décédés durant le mandat. Monsieur le Maire a fait lecture des résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026, a installé les quinze nouveaux élus municipaux et les a félicités.

Il est précisé que monsieur Gérard LEVEAUX a démissionné ce matin de ses fonctions de conseiller municipal, qu'il est donc remplacé par monsieur François DESENNE.

Il a invité madame Maryvonne COUILLART, doyenne de l'assemblée, à venir présider la séance.

Présidente de séance temporaire : madame Maryvonne COUILLART.

Madame la présidente de séance constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé CGCT) est remplie.

### ELECTION DU MAIRE DE BEAUREVOIR

Madame la présidente de séance a proposé que madame Adeline KUHN soit désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal, sur le fondement de l'article L.2121-15 du CGCT. Elle a demandé si un autre élu souhaitait être secrétaire de séance, personne ne s'est manifesté.

Le conseil municipal a désigné madame Adeline KUHN secrétaire de séance.

Madame la présidente de séance a proposé que monsieur Guillaume WABONT et madame Cindy PECQUE, les deux plus jeunes élus, soit désignés en qualité d'assesseurs.

Le conseil municipal a désigné monsieur Guillaume WABONT et madame Cindy PECQUE assesseurs.

Le bureau est ainsi constitué de la présidente de séance, de la secrétaire de séance et des assesseurs.

Madame la présidente de séance a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Déroulement du scrutin : chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à madame la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni. Madame la présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Les quinze conseillers municipaux ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins blancs ou enveloppes vides ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat de l'unique tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

**Avec 14 suffrages obtenus, monsieur Christian WABONT est réélu Maire de Beaurevoir.**

**Une délibération est prise en ce sens.**

Madame la présidente proclame l'élection du Maire, félicite monsieur le Maire élu, et comme il y a six ans, lui remet l'écharpe de Maire.

Monsieur le Maire nouvellement (ré)élu préside désormais la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire prononce un court discours, où il déclare la fierté et la joie qui l'animent d'être réélu Maire de notre belle commune de Beaurevoir – cité Jeanne d'Arc, puis il déplore la faiblesse désobligeante de la campagne municipale en raison du comportement de la liste adverse, et enfin il remercie chaleureusement ses colistiers pour leur soutien.

## DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. AU vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au Maire de la commune.

**Adopté à l'unanimité, une délibération est prise en ce sens.**

## ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès de monsieur le Maire et de la secrétaire de séance, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau des résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Monsieur le Maire a ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné précédemment et dans les conditions identiques à celle de l'élection du Maire.

La liste présentée comporte les noms suivants :

1. Jean-Marie LELONG
2. Adeline KUHN
3. Guillaume WABONT
4. Cindy PECQUE

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins blancs ou enveloppes vides ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat de l'unique tour de scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 8

Avec 12 suffrages obtenus, monsieur Jean-Marie LELONG, madame Adeline KUHN, monsieur Guillaume WABONT et madame Cindy PECQUE sont élus adjoints au Maire de Beaurevoir.  
Une délibération est prise en ce sens.

Monsieur le Maire proclame l'élection des adjoints, les félicite et les appelle un à un pour leur remettre leur écharpe.

#### LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Sur le fondement de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire demande à monsieur Guillaume WABONT de donner lecture de la charte de l'élu local, charte qui a été remise en version papier à chaque élu.

Sur le fondement du même texte, monsieur le Maire envoie à tous les élus municipaux une copie en PDF du chapitre III du titre II du livre premier de la deuxième partie législative du CGCT, cela afin d'éviter le gaspillage de papier. Une copie papier peut malgré tout être obtenue sur simple demande auprès du secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Monsieur le Maire invite les élus à prendre une photo de groupe.

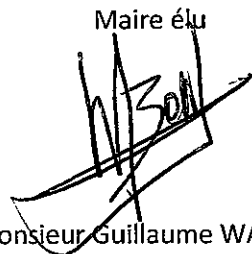
Madame Maryvonne COUILLART  
Doyenne de l'assemblée



Madame Cindy PECQUE  
Assesseur



Monsieur Christian WABONT  
Maire élu



Monsieur Guillaume WABONT  
Assesseur



Madame Adeline KUHN  
Secrétaire de séance

